



SUIVI DES AIDES VERSÉES AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Données pour le département : "Essonne"



FONDS DE SOLIDARITÉ

RANC

Données au 09/03/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 17 730 139 128 euros

Nombre d'aides : 7 445 597

Nombre d'entreprises : 1 975 812

Niveau Régional : Île-de-France





Montant total: 4 432 549 427 euros

Nombre d'aides : 1 778 299

Nombre d'entreprises : 413 044

Niveau Départemental : Essonne

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 255 330 824 euros

Nombre d'aides: 115 616

Nombre d'entreprises : 29 124



PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT



Données au 19/02/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement met en oeuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros.

Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020. Les données utilisées proviennent de la DG Trésor et sont disponibles en open data sur data gouv.fr

Niveau National

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 132 523 986 481 euros

Nombre de prêts : 654 882

Niveau Régional : Île-de-France





Montant total: 49 020 269 261 euros

Nombre de prêts : 139 241

Niveau Départemental : Essonne

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 1 951 191 269 euros

Nombre de prêts : 9 676



REPORTS D'ÉCHÉANCES FISCALES



Données au 04/03/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr

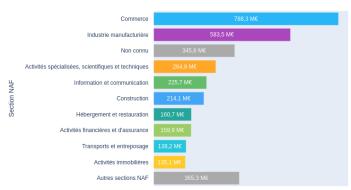


Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des professionnels afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)

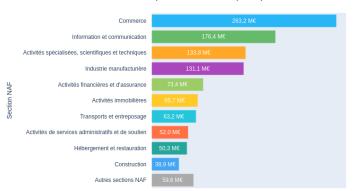


Montant total: 3 381 015 226 euros

Nombre de reports : 111 824

Niveau Régional : Île-de-France



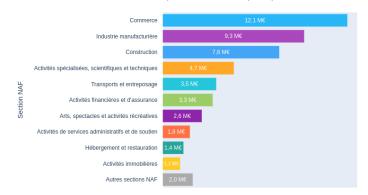


Montant total: 1 107 708 197 euros

Nombre de reports : 16 318

Niveau Départemental : Essonne

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 49 301 573 euros

Nombre de reports : 1 384



AIDES AUX ARTISANS, COMMERÇANTS



Données au 30/09/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) met en place une aide financière exceptionnelle à destination de tous les commerçants et les artisans qui sont en activité au 15 mars 2020 et ont été immatriculés avant le 1er janvier 2019.

<u>Les données utilisées proviennent de l'URSSAF et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr</u>

Niveau National





Montant total: 971 888 425 euros

Nombre d'aides : 1 188 713

Niveau Régional : Île-de-France





Montant total: 122 457 218 euros

Nombre d'aides: 159 189

Niveau Départemental : Essonne

Top 10 des aides CPSTI ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 11 951 416 euros

Nombre d'aides: 14 934



ACTIVITÉ PARTIELLE

PANC MANCE

Données au 23/02/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



L'activité partielle permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable soit à une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail, soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement.

Les données utilisées proviennent de la DARES

Niveau National



Niveau Régional : Île-de-France

